

## DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRECommunauté Territoriale  
Sud Luberon

## Séance du 6 avril 2023

Date de publication : 18/04/2023

Date de convocation : 28 mars 2023  
Date d'affichage : 28 mars 2023NOMBRE DE MEMBRES :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 30  
Nombre de voix exprimé : 32

L'an deux mille vingt-trois et le six avril,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

**Présents** : Robert Tchobdrenovitch, Pierre Aubois, François Bonnet, Jean-Luc Borel, Géraud de Sabran-Pontevès Alain de Villebonne, Rose-Marie Dumontier, Marc Duval, Garcin Mylène, Alain Gouirand, Valérie Grange, Jean-Paul Grouiller, Alain Gueydon, Marc Jaubert, Geneviève Jean, Samantha Khalizoff, Franck Laroche, Nathalie Lebouc, Séverine Maugan-Curnier, Eve Maurel, Karine Mouret, Jacques Natta, Josiane Panattoni, Joëlle Richaud, Grégory Risbourg, Jean-Louis Robert, Serge Robin, Richard Rouzet, Nicolas Salerno et Catherine Serra,

**Procurations de** : Mariane Domeizel à Pierre Aubois, Bernadette Vitale à Robert Tchobdrenovitch.

**Absents et excusés** : Emilie Bastié, Jean-Marc Brabant, Romain Brette, Anne-Marie Dauphin, Philippe Egg, Josiane Giraudon, Brigitte Margaillan, Michel Partage et Béatrice Paumier-Lallemand.

Monsieur Pierre Aubois est nommé secrétaire de séance

**OBJET DE LA DELIBERATION N°2023-050**  
**Approbation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés**

Rapporteur : Karine Mouret

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2224-13 et suivants ;

Vu le code de l'environnement, notamment son article L. 541-15-1 ainsi que R. 541-41-19 et suivants ;

Vu la délibération n°2022-018 du 3 février 2022 approuvant le lancement du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés ;

Vu la délibération n°2022-045 du 7 avril 2022 créant la commission consultative d'élaboration et de suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Vu l'avis de la commission consultative d'élaboration et de suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Considérant ce qui suit :

Le conseil communautaire, par délibération du 3 février 2022, a approuvé le lancement du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Ce programme indique les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre. Il a pour objet de coordonner l'ensemble des actions qui sont entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés en vue d'assurer la réalisation des objectifs fixés par la politique nationale de prévention et de gestion des déchets.

Le projet de programme a reçu un avis favorable de la commission consultative, le 6 décembre 2022. Il a été mis à la disposition du public du 13 février 2023 au 6 avril 2023

Le programme est maintenant soumis au conseil communautaire pour adoption.

Madame le Rapporteur propose au conseil communautaire :

- D'adopter le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés ;
- D'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'adopter** le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

32 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Pierre Aubois  
Secrétaire de séance



Robert Tchobdrenovitch,  
Président



A large black ink signature of Robert Tchobdrenovitch is written across the stamp. The stamp itself is circular with the text "COMMUNAUTE TERRITORIALE SUD LUBERON \* VAUCLUSE \* COTELUB" around the perimeter.